



Dominique Bourg

Philosophe, professeur des universités

Candidat tête de liste aux élections européennes

Union Nationale des Syndicats Français
d'Architectes
29, Boulevard Raspail
75007 PARIS

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses de la liste Urgence Ecologie au questionnaire de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes.

A- La reconnaissance de la profession

1) Seriez-vous prêts à vous engager pour considérer la qualité de l'environnement bâti, du patrimoine national et de l'architecture comme étant d'intérêt public ?

La reconnaissance d'intérêt public est une procédure qui reconnaît qu'une association ou une fondation présente une utilité publique, ce qui permet de bénéficier d'avantages spécifiques, confère une légitimité particulière et soumet à des contraintes procédurales et à une évaluation renforcée.

En ce sens, il s'agirait moins dans le cas de la profession d'architecte de reconnaître l'utilité publique à travers une procédure classique réservée aux structures associatives, que de reconnaître officiellement que la qualité de l'environnement bâti, le patrimoine national et

l'architecture elle-même sont des éléments constitutifs et des fondamentaux de notre organisation sociale. Nous pourrions y ajouter le patrimoine naturel. Urgence Ecologie y est favorable.

2) Seriez-vous prêts à promouvoir la spécificité d'une architecture durable de grande qualité dans les politiques de l'Union européenne relatives aux marchés publics, prestation de services et qualifications professionnelles ?

L'expression d'architecture durable s'est développée en même temps que la notion de développement durable prenait de l'importance. Mais elle recouvre plusieurs sens, faisant référence à l'usage de technologies, à la prise en compte de la santé, ou au respect de la nature (conception bioclimatique, recyclage, choix des matériaux). Son intérêt est alors de renvoyer à des éléments plus concrets que l'expression de développement durable qui nous semble aujourd'hui trop faible par rapport à l'urgence écologique.

Il nous semble que l'expression d'architecture durable de grande qualité devrait en effet trouver sa place dans les politiques de l'Union européenne relatives aux marchés publics, de prestation de services et de qualifications professionnelles. Mais pour cela elle devrait trouver un contenu et une définition plus précise qui pourrait résulter d'un travail avec la profession.

B- La transition écologique

3) Seriez-vous favorable à mettre en place une politique ambitieuse pour la rénovation des bâtiments avec la réalisation d'un audit global des constructions établi par un architecte formé pour avoir une vision globale et créative de valeur ajoutée avant toute attribution de subventions ?

L'accélération de la rénovation des bâtiments est une nécessité pour mener la transformation écologique. Les objectifs de rénovation énergétique fixés ne sont jamais atteints et les crédits disponibles trop faiblement mobilisés.

Un audit global présenterait l'intérêt de donner à la rénovation une meilleure efficacité. Cependant plusieurs dispositifs récents ont été à l'inverse (par exemple la rénovation des combles à un euro) dans l'objectif d'engager la rénovation pour des particuliers aux moyens limités.

La question se pose donc de savoir de quoi l'on parle. Dans le cas d'une rénovation collective, un audit global aurait toute sa place. S'agissant de l'implication des particuliers il est essentiel de promouvoir l'accessibilité pour tous à une rénovation de qualité et de créer de meilleures dynamiques. Dans ce cas la question d'un audit se pose différemment.

4) Seriez-vous prêts à soutenir l'organisation d'états généraux du territoire avec les élus, les architectes les urbanistes, les paysagistes pour ensemble relever le grand défi écologique, climatique et énergétique ?

Oui nous sommes en plein accord avec cette proposition dans la mesure où elle déboucherait sur des propositions et des engagements précis et déclencherait du côté de l'Etat et des collectivités locales une attention plus soutenue à ces enjeux. La question de la biodiversité devrait y être abordée au même titre que les enjeux climatiques.

5) Seriez-vous prêts comme en Belgique à abaisser le seuil du recours obligatoire à l'architecte dès le premier m2 construit ?

Nous sommes favorables à un abaissement substantiel du seuil de recours à l'architecte aujourd'hui fixé à 150 m2 de surface de plancher. Cet abaissement pourrait se faire par étapes pour évaluer son impact et convaincre les citoyens de son bien-fondé.

C- La défense et l'accompagnement du citoyen européen

6) Pourriez-vous apporter votre soutien à la définition du contenu de missions et des barèmes adaptés à chaque type de projet pour permettre aux consommateurs d'apprécier le plus précisément possible les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le projet et assurer à l'architecte une juste rémunération garante de la qualité de la prestation ?

Oui assurément.

7) Etes-vous favorables à la convergence des systèmes de responsabilités-garanties-assurances étendue à tous les acteurs de la construction, pour protéger de façon identique les consommateurs des pays européens et favoriser la libre circulation des biens et services ?

Si la convergence est favorable aux consommateurs nous y sommes favorables. Mais nous rappelons que la libre circulation des biens n'est pas une fin en soi. Pour nous la réduction de l'empreinte écologique est prioritaire.

D- La simplification au service de tous

8) Peut-on compter sur votre appui pour poursuivre l'harmonisation des durées de formation au niveau européen (5 ans d'études, 2 ans d'expérience pratique) ?

Oui. Il est également essentiel que le contenu des études intègre l'urgence écologique.

9) Peut-on compter sur votre appui pour aboutir à la pleine reconnaissance des diplômes au niveau européen ?

La reconnaissance mutuelle des diplômes doit être poursuivie en même temps que la démarche d'harmonisation du contenu des formations.

10) Quels seraient selon vous les moyens à mettre en œuvre pour que les marchés intra-communautaires soient pleinement ouverts à tous les architectes de l'Union européenne ?

C'est par la reconnaissance mutuelle des diplômes et l'harmonisation du contenu des formations que cet accès sera rendu possible. Cela signifie que l'essentiel est de fixer un calendrier exigeant sur ce point alors que le sujet est sur la table de longue date.

Un code européen des affaires permettrait par ailleurs d'harmoniser les conditions et l'environnement réglementaire pour permettre aux TPE/PME d'accéder au marché commun aussi facilement que les grands groupes. Ce code devrait prévoir des dispositions particulières sur les enjeux de rénovation écologique (réduction de l'empreinte écologique).

Par ailleurs sur ces enjeux où le contexte culturel joue un rôle déterminant, un développement des liens entre architectes de nationalité différente, une forme d'eupéanisation par les personnes est évidemment centrale.

Bien cordialement à vous,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D.' followed by a series of connected loops and a long vertical stroke at the end.

Dominique BOURG